

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOI ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Cahors, le 18 février 1873.

Les nouvelles d'Espagne prennent un caractère de gravité extrême. Non seulement la République est proclamée; mais en Catalogne, c'est la République fédérale qui l'emporte.

Nous reproduisons les dépêches qui arrivent successivement.

Marseille, 14 février.

Les journaux de Barcelone du 13 rapportent que la veille, la foule, qui remplissait la place de la Constitution, avait pénétré pacifiquement dans l'hôtel-de-ville.

La foule a accueilli ces devises par des acclamations.

Le conseil général de la province a fait annoncer au peuple qu'il fallait télégraphier au gouvernement pour lui promettre de maintenir l'ordre sous la République démocratique fédérale.

Le gouverneur civil a publié un télégramme du gouvernement interdisant de former des juntes.

L'autorité militaire a déployé les forces dont elle disposait; les batteries autour du fort Atorasanos sont servies par les marins de l'Etat.

Le Diario de Barcelone dit que le drapeau fédéral adopté par la Catalogne est rouge avec un triangle blanc et le bonnet phrygien.

Dans une nouvelle proclamation au peuple de la Catalogne, annonçant le vote de la République par les cortès, le capitaine général Gaminde s'exprime en ces termes:

« Catalans! hier, en vous adressant la parole, je vous disais que les circonstances étaient graves et solennelles; aujourd'hui, je viens vous dire que les pouvoirs légalement constitués ayant arrêté la forme du gouvernement qui doit nous régir, nous devons respect et obéissance à ce qui vient d'être fait à Madrid.

« Les grands peuples se connaissent dans les grandes crises. La Catalogne ne failira pas à sa vieille renommée de peuple civilisé. Livrez-vous à la joie et à l'allégresse, mais maintenez l'ordre, et de la sorte vous assurerez le régime de la liberté.

« Le capitaine général — Guminde. »

Madrid, 14 février.

On annonce un décret supprimant les titres nobiliaires et les décorations civiles.

Les juntes révolutionnaires qui avaient été formées dans diverses provinces, obéissant aux ordres du gouvernement, se sont dissoutes.

La commission des cortès qui avait été chargée d'accompagner le roi est revenue ayant accompli sa mission.

Madrid, 14 février, 3 h. 05, soir.

La Gazette officielle annonce que la neige empêche les opérations militaires en Biscaye et en Navarre.

Un décret supprime la garde royale. La Gazette publie de nombreuses adresses de félicitation envoyées des provinces au pouvoir exécutif.

La Tertulia progressiste a pris le nom de Tertulia radicale républicaine.

Le ministre de la justice doit présenter aujourd'hui à l'Assemblée un projet pour l'abolition de la peine de mort et chargeant une commission de rédiger, dans les deux mois, un projet de système pénitentiaire.

On assure que la France, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse ont reconnu la République espagnole.

On annonce la suppression du conseil d'Etat.

Madrid, 14 février, soir.

M. de Mortemart, ministre d'Espagne à Rome, a donné sa démission, priant de lui donner le plus tôt possible un successeur.

Lisbonne, 14 février.

Des nouvelles de Madrid annoncent que le gouvernement a décidé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'inamovibilité de la magistrature.

M. E. Castelar a répondu aux félicitations de la colonie des Américains du Sud, à Paris, en disant que les Américains du Sud ne peuvent pas favoriser les tendances séparatistes des Cubains, les Antilles étant devenues un territoire républicain.

M. Sickles, ambassadeur des Etats-Unis, a félicité le nouveau gouvernement.

Lisbonne, 15 février.

Le gouvernement a annoncé au Congrès que le roi Amédée désirait ne pas recevoir de visites officielles.

Le gouvernement a présenté un projet d'urgence pour appeler la réserve, évaluée à 9,000 hommes.

D'après le Diario popular, dans une réunion de députés tenue hier soir et provoquée par le gouvernement, l'Opposition aurait déclaré que, n'ayant pas confiance au gouvernement dans les circonstances ordinaires, le gouvernement ne pouvait pas lui inspirer confiance dans les circonstances difficiles, quoique non périlleuses, du moment.

Madrid, le 16 février.

L'Imparcial annonce qu'un décret va réhabiliter dans leurs grades et leurs honneurs les officiers in-sérentés.

On assure que le maréchal Serrano et M. Sagasta ont obtenu de leurs partisans une adhésion complète à l'ordre des choses actuel.

Il paraît que l'amiral Topete et M. Sagasta vont quitter l'Espagne.

Hier soir, les républicains ont donné une sérénade au ministre des affaires étrangères, M. Castelar. Il y avait une grande foule. La maison de M. Castelar était illuminée. M. Castelar a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la croyance que la République était destinée à unir tous les Espagnols.

M. Castelar a recommandé aux républicains le calme et la modération. Ces paroles ont été accueillies aux cris de: « Vive la République! vive Castelar! »

Le rapport de M. de Broglie au nom de la commission des Trente, ouvrira, dit-on, la porte à la conciliation et à l'entente avec M. Thiers. Est-il possible que M. Thiers ne comprenne pas le péril de la voie dans laquelle il s'est engagé, quand les Communards réfugiés

à Londres et à Genève quittent ces villes pour s'abattre sur l'Espagne?

Tous les esprits politiques sont convaincus que le Gouvernement français est fatalement et nécessairement poussé vers les idées conservatrices. Attendons!

Notre excellent et si aimé représentant, M. le comte Murat, a pris la parole dans la séance de samedi dernier, pour réclamer la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur la reconstruction de la colonne Vendôme.

Nous citons le compte-rendu du Journal Officiel:

M. le comte Joachim Murat. Messieurs, si je suis bien informé, le gouvernement aurait l'intention de faire renvoyer le projet de loi relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme à une commission qui n'est point encore nommée, pour l'étude d'un projet de loi qui n'est pas encore présenté, et relatif, je crois, à la restauration des monuments de Paris incendiés.

Voilà bientôt deux ans que ce projet de loi a été déposé, le rapport distribué et la discussion ajournée. Et cependant, « la France entière, » disait l'exposé des motifs du projet du gouvernement, « vous remercia de relever, en lui restituant son caractère national, un monument qui rappelle d'héroïques souvenirs. »

Quel est, en effet, celui d'entre nous, messieurs, quel est le Français qui a pu passer, sans se sentir le cœur oppressé, sur cette place déshonorée depuis deux ans par un des plus odieux attentats de l'insurrection de Paris, et qui attend la réparation due à notre honneur national. (Interruption à gauche. — Très bien! très bien! à droite).

Pourquoi un nouveau retard? et comment le justifierait-on? Je vous prie, messieurs, de ne pas l'autoriser.

Lorsqu'on nous proposait de relever la colonne Vendôme, on demandait en même temps de réparer la chapelle expiatoire et de reconstruire la maison de M. Thiers.

La chapelle expiatoire, qui a, du reste, moins souffert qu'on ne l'avait cru, est intacte; la maison de M. Thiers est debout, je crois, ou à peu près. (Bruit à gauche).

Je vous demande, messieurs, de ne pas moins faire pour un monument qui, dans ces jours de deuil, atteste encore la gloire de notre patrie! (Approbation sur un grand nombre de bancs).

M. de Fourtou, ministre des travaux publics. Messieurs, je suis à la disposition de l'Assemblée pour discuter, lorsqu'il lui conviendra, le projet de loi relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme.

J'ai, cependant, une observation à lui soumettre. Lorsque le projet de loi dont il s'agit a été, il y a près de deux ans, déposé par le gouvernement, on ne connaissait pas encore toute l'étendue des désastres et des ruines que l'insurrection de Paris devait laisser après elle. C'est depuis, qu'ont été incendiés l'hôtel-de-Ville et les Tuileries, et c'est pourquoi nous avons pensé alors, — et la commission était d'accord avec nous, — qu'il convenait de placer le

projet de loi dont il s'agit dans un ensemble de travaux relatifs à la réédification générale des édifices de Paris. (Rumeurs sur quelques bancs à droite).

M. Charles Abbattucci. C'est cela! Un enterrement de première classe! Vous avez fait restaurer la colonne de Juillet, ce symbole de révolution, et vous laissez par terre le symbole de la gloire nationale! (Bruit).

M. le Ministre des travaux publics. A l'heure qu'il est, le projet de loi auquel il est fait allusion est préparé et sera prêt bientôt. Je dois être entendu l'un de ces jours et dans la commission du budget et dans la commission spécialement nommée pour l'examen du projet de loi relatif à la colonne Vendôme.

Je crois donc que la mise à l'ordre du jour serait prématurée; mais, ces explications données, je répète que je suis à la disposition de l'Assemblée pour discuter, dès qu'il lui plaira, un projet de loi qui répond d'ailleurs à des sentiments de bienséance nationale.

M. Charles Abbattucci. Qu'est-ce que c'est que la bienséance nationale?

M. le Ministre. et qui, je l'espère, ne rencontrera pas de contradicteurs dans cette Assemblée. (Très bien! très bien!)

M. Ernoul. Messieurs, le rapport de la commission a été déposé immédiatement ou quelques jours après la présentation du projet de loi par le gouvernement. La commission est absolument aux ordres de l'Assemblée; seulement elle doit entendre M. le Ministre des travaux publics, et l'on avait pu penser que le projet spécial relatif à la colonne Vendôme pouvait être joint au projet d'autres reconstructions dans l'intérieur de Paris. (Mouvements divers).

Je répète, messieurs, au nom de la commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, que nous sommes purement et simplement aux ordres de l'Assemblée.

M. le Comte Joachim Murat. Je remercie M. le Ministre des travaux publics des explications qu'il a bien voulu nous donner; mais je dois dire qu'elles ne modifient pas mes premières impressions.

Si les communications que le gouvernement désire faire à la commission ne portent que sur le point que vient d'établir M. le Ministre, c'est-à-dire sur le renvoi d'un projet déjà étudié et rapporté à une commission non encore nommée, en vue d'un projet de loi non encore discuté, je ne verrais là qu'un ajournement indéfini, et je demanderais à l'Assemblée de ne pas le voter.

Depuis deux ans, en effet, le projet de loi a été mis à l'ordre du jour, et la discussion en a toujours été ajournée.

Je ne doute pas des bonnes dispositions de M. le Ministre et de sa parole loyale; mais il comprendra, après cela, que je puisse me défier des ajournements, d'autant plus que je ne vois aucun avantage à la combinaison qu'il nous propose. Doit-elle amener une économie pour le Trésor? En aucune façon. Doit-elle faire disparaître de la discussion certains points de controverse que les débats peuvent soulever? Pas davantage. Ce n'est donc qu'un retard, un retard dont il est impossible de prévoir la durée au milieu des projets, des contre-projets, des plans et des devis de toutes sortes que doit entraîner la reconstruction des monuments de Paris.

Si l'on n'était pas décidé à relever la colonne, je comprendrais ces temporisations; mais si, comme j'en suis très convaincu, le gouvernement et l'Assemblée sont unanimes à cet égard, j'insiste, messieurs, pour que le projet de loi reprenne place à l'ordre du jour de nos travaux, et je demande à l'Assemblée de vouloir bien accueillir la proposition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre. (Approbation sur plusieurs bancs).

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la mise à la suite de l'ordre du jour, du projet de loi relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme. (L'Assemblée, consultée, décide que le projet de loi sera inscrit à la suite de l'ordre du jour).

On lit dans le Gautois :

A quelque parti qu'il appartienne, chacun approuvera les paroles prononcées par M. le comte Murat, et chacun sentira que les questions de dignité doivent primer les misérables haines de l'esprit de parti.

Le *Paris Journal* raconte ainsi l'incident du vote :

La droite se lève en masse pour la mise à l'ordre du jour du projet sur la colonne Vendôme, c'est-à-dire pour une solution immédiate. A gauche une dizaine de députés, chez qui le patriotisme est plus fort que l'esprit de parti, s'associent à cette imposante manifestation; mais les autres attendent la contre-épreuve, et se lèvent à leur tour contre la colonne. L'esprit de courbet est en eux : Ah! s'ils pouvaient la déboulonner encore une fois! On a bien vu là qu'entre un radical et un communard il n'y a pas l'épaisseur d'une colonne; il n'y a pas même l'épaisseur d'un cheveu!

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

La preuve que nos instincts, en France, sont naturellement autocratiques, c'est qu'ils nous ont conduits graduellement, presque à notre insu, à ce point de sujétion vis-à-vis de M. Thiers, que nous en sommes réduits aussi bien à gauche qu'à droite, à nous précipiter sur les mots tombés de sa bouche pour les disséquer et tâcher d'y deviner l'avenir, comme autrefois les sacrificateurs cherchaient leurs pronostics dans les entrailles des victimes.

M. Thiers prépare notre avènement, affirment les partisans de la « nouvelle couche », puisqu'il a parlé de la « fierté de son âme », qu'il se classe au nombre des « petits bourgeois » et qu'il a retracé son lapsus mémorable de 1852 au sujet de « la vile multitude. »

M. Thiers, est avant tout conservateur répondons nous à droite; il le prouve en partageant notre conviction au sujet du remaniement du système électoral devenu indispensable, et en accordant un appui effectif à la réforme proposée par M. Savary.

Il est en effet incontestable que l'opinion exprimée sur ce point par le président de la République, revêt une importance capitale en ce sens, qu'elle permet d'apprécier un des cotés réels de la politique amphibologique au milieu de laquelle nous vivons depuis deux ans.

Nous ne sommes pas de ceux qui voient une sécurité, une garantie dans l'amoindrissement de nos libertés si judicieusement appelées « nécessaires »; bien au contraire, nous croyons l'exercice intelligent de ces libertés propre à élever notre niveau moral et politique. Il ne peut donc entrer dans notre pensée d'approuver le projet d'une loi attentatoire au droit de suffrage, base de notre système représentatif, et toute idée de ce genre est aussi éloignée de la pensée de nos représentants que de la nôtre. La mauvaise foi de nos adversaires peut seule chercher à accréditer dans le public une accusation aussi manifestement invraisemblable. Comment! les hommes qui n'ont cessé pendant les dernières années de l'Empire de combattre pour la sincérité et l'intégrité du suffrage, qui ont réagi, de toute leur influence, contre les candidatures officielles et les autres abus électoraux, pourraient se mettre en opposition avec eux-mêmes jusqu'à altérer le suffrage universel?

La réformation de l'électorat telle qu'elle est envisagée par les conservateurs libéraux, laisse évidemment intact le droit de suffrage direct, et ne s'attache qu'à améliorer l'exercice, *salva rerum substantia*, comme disent les juristes romains.

Sur ce terrain, nous ne comprenons pas quelles objections on peut nous opposer.

L'expérience a démontré cent fois que les résultats déplorables de certaines élections étaient dus à des votes fraudés au moyen de cartes d'électeurs non authentiques, et aux votes irraisonnables émanant d'électeurs trop jeunes.

Pour remédier à cet abus on réclame des garanties d'âge et de domicile. Ces garanties atteignant toutes les classes, n'apportant aux abords du scrutin d'autres obstacles que ceux tirés de la raison, et de l'intérêt même du suffrage universel, doivent recevoir l'accueil favorable de tous les esprits sérieux à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent.

La majorité électorale, reculée de 21 à 25 ans, constitue, suivant nous, une innovation destinée à produire les meilleurs résultats. L'exercice d'un droit politique exige une maturité de jugement, et une expérience spéciale, que ne réclame pas l'exercice d'un droit civil, et qui font presque toujours défaut avant 25 ans. Au reste, tout en habitant le majeur de 21 ans à tous les actes de la vie civile, la loi française n'en a pas moins reconnu son insuffisance, puisqu'elle prolonge son incapacité jusqu'à 25 ans,

quand il s'agit du mariage et de l'admission à presque toutes les fonctions administratives ou judiciaires.

Cette restriction est parfaitement rationnelle, et doit être étendue au droit de suffrage.

Quiconque, en effet, prend la peine de faire retour sur son passé, s'aperçoit des transformations souvent radicales qui s'opèrent dans le jugement pendant cette période de cinq années. Les points de vue changent et l'opinion se modifie, toujours dans un sens plus impartial et plus raisonné.

L'obligation du domicile d'un an présente les mêmes avantages. L'électeur nomade, fixé accidentellement sur un département qu'il abandonne le lendemain de son vote, ne doit pas conserver le droit d'envoyer aux assemblées une représentation qui ne le représente pas, et à laquelle il ne peut confier des intérêts fixes.

Il importe que le public soit bien éclairé sur la nature des réformes en projet, parce qu'il est aisé à la presse hostile de les dénaturer. Cette presse outre jusqu'à l'absurde son respect pour le suffrage universel, et espère, à l'aide de ce stratagème, y perpétuer les vices dont elle bénéficie.

Nous l'avons vue moins scrupuleuse après le 8 février. Alors des projets insensés se succédaient dans ses colonnes : il fallait s'opposer à l'absorption du vote des villes par celui des campagnes, arriver même à faire prédominer le premier sur le second, et pour cela on ne reculait pas devant les moyens les plus hétéroclytes et les plus illibéraux.

Ces contradictions n'ont pas échappé au public de votre département, et lui indiquent la mesure de confiance qu'il faut accorder à ceux dont le langage présente de telles anomalies.

ALFRED DU PRADEIX.

Revue des Journaux

Paris-Journal

Il a de l'esprit, ce cadet de Savoie?

A vingt-deux ans, en âge de se marier, au lieu de s'en aller à travers l'Allemagne chercher dans quelque maison souveraine, Anhalt, Nassau ou Lippe-Lippe, une grande cigogne de fiancée, mince, longue, blonde et fatasse, noble comme le roi et pauvre comme Job, il a pris bourgeoisement dans son propre pays une petite merveille de beauté et de grâce, fille d'un *mercante di campagna*, ou quelque chose d'approchant, qui a fait rouler le Pactole dans son manoir à marmottes. Voilà son premier trait qui n'est pas commun. Le télégraphe nous a appris le second. Il vient de planter là les révolutionnaires de la noble Espagne, de la façon la plus galante du monde et en y mettant toutes les formes. Il n'a pas provoqué l'émeute par quelque insolent coup d'Etat; il n'a pas non plus fui lâchement et bêtement devant elle. Il a pris congé de son peuple à l'amiable par un message sans pompe qui peut se résumer en trois mots : Vous aimez la guerre civile, mes très-chers sujets, faites-la; vous voulez perdre l'île de Cuba, perdez-la; je ne suis pas venu ici pour vous contrarier. Et tout de suite il a mis ses gants et pris son chapeau. Lui parti, les autres vont s'égorger avec enthousiasme. *Fusillez-moi tous ces gens-là!* sera la devise courante chez eux.

Les pauvres! Ce n'est encore rien que de se fusiller proprement quand cela mène à un résultat quelconque. Mais dans trois mois d'ici, quand ils s'apercevront que leur bien-aimé Castelar lui-même *et primero orator del mundo*, n'est qu'une mécanique à paroles sans cervelle et sans idée, ils ne sauront plus à quel maître se vouer! Oh les verra, tout affolés, demander un roi présentable à tous les échos de l'univers, y compris l'écho Hohenzellern. L'écho leur répondra dans la langue à la mode : *Nix! Nix!*

On dit que le métier de roi se gâte. C'est plutôt le métier de peuple. Le métier de roi a été triste et terrible de 1792 à 1848. Depuis cette époque, petit à petit, sans en avoir l'air, les rois se sont bien rattrapés. Ils deviennent malins. Il y a un tour qu'ils paraissent de plus en plus décidés à jouer à leurs peuples : celui de les quitter en douceur.

Autrefois il n'y avait que les muletiers de Castille, et dans les chansons encore, qui fussent prêts à donner la couronne d'Espagne et des Indes pour un baiser de la senorita. Amédée vient de la donner pour rien. Pas même pour un baiser! Pour rien, la couronne d'Espagne et des Indes! La couronne de France ne paraît guère plus recherchée. Nous bravons en vain après tous ceux qui ont régné sur nous. Ils font la sous-oreille. Le trône ne les tente pas. L'un aime mieux son oriflamme, et l'autre sa mie, oh! gué! Quand

des serviteurs fidèles pressaient l'Empereur, après la Commune et après la première démission de M. Thiers, de revenir en France et d'en appeler à la nation, l'Empereur répondait tristement et fièrement que c'est assez à un Napoléon de s'être offert deux fois dans sa jeunesse, au péril de sa tête; qu'il vivait respecté en Angleterre, et que si la nation française avait besoin de lui, c'était à la nation française de le dire. Les souverains détronés ont fini par s'apercevoir, en comparant leur sort et celui de leurs peuples, au lendemain d'une révolution, que la plus forte part de malheur et de misère n'est pour le prince chassé, mais pour le peuple qui le chasse. Les peuples s'en aperçoivent aussi. De sorte qu'il n'y a plus de prétendants, à mesure qu'on souhaite davantage qu'il y en ait. C'est une denrée qui, avant deux ou trois ans, sera hors de prix.

Union

Le trop fameux général Cialdini avait fait, il n'y a pas longtemps, un voyage d'exploration politique à Madrid; il avait rapporté à Victor-Emmanuel que la situation d'Amédée n'était plus tenable. Le roi d'Italie s'attendait donc à voir son fils quitter Madrid d'un moment à l'autre. Un homme politique de Rome nous écrit que, dans une récente conversation entre Victor-Emmanuel et le ministre de France, le roi se consolait de cette déconvenue de la Maison de Savoie en Espagne par l'idée que son fils Amédée, reprenant sa place à ses côtés, adoucirait les peines que lui cause son fils Humbert. L'impression générale en Italie, c'est que la déconfiture d'Amédée est le commencement des humiliations réservées à cette Maison de Savoie si coupable depuis quatorze ans.

Voici une édifiante coïncidence.

La *République française*, à propos de la République de Madrid, personnifié dans un président qui a nom Martos, prononce ces paroles.

« La République est le gouvernement de tous. »

Le *Journal des Débats*, à la même heure, à propos de la République personnifiée dans un président qui a nom M. Thiers, prononce les mêmes paroles :

« Ce gouvernement est celui de tous ! »

Heureux accord entre le *Journal des Débats* et la *République française* ! On parle de fusion ! en voilà une.

La *République française* gâte quelque peu sa déclaration, sur le « gouvernement de tous. »

« La République qui est le gouvernement de tous, dit-elle, n'écrasera pas seulement — lisez bien — N'ÉCRASERA PAS SEULEMENT les factieux, les carlistes, parce qu'elle aura pour armée le plus grand nombre de citoyens — lisez bien encore, LE PLUS GRAND NOMBRE — elle fera l'apaisement, parce que son droit sera aussi certain et aussi irrésistible que sa puissance matérielle. »

Voilà de la logique ! Ce n'est pas la logique de M. Challemeil-Lacour; celle-ci ne s'amuse pas à démontrer le droit certain d'écraser; elle va au but avec moins de mots.

Enfin « le gouvernement de tous » ÉCRASERA les factieux, les carlistes, ceux qui ne font pas partie du *gouvernement de tous*. C'est déjà un bon signe de *totalité* et d'*unité* républicaine.

Puis il fera l'apaisement ! L'apaisement par l'ÉCRASEMENT ! Cela n'est pas moins doux à penser. Comment ne pas saluer la République ?

Quant au DROIT de ce gouvernement de tous, « droit aussi certain que sa puissance matérielle, » la *République française* ne l'explique pas autrement; il est *irrésistible*, puisqu'il *écrase*.

En doutez-vous ?

Figaro.

La veuve Millière cite M. le capitaine Garcin devant les tribunaux; la veuve Millière demande 150.000 francs de dommages-intérêts, pour son mari fusillé sur les marches du Panthéon. Elle demande encore que le jugement soit publié dans vingt journaux de son choix.

La veuve Millière ne réclame pas autre chose.

Il s'est trouvé dans Paris un journal pour publier cette assignation; et on vient nous dire que la presse n'est pas suffisamment libre

et que nous vivons sous le régime terrible de l'état de siège !

Comment! deux années se sont à peine écoulées depuis la chute de la Commune ! l'Hôtel de Ville est encore un amas de ruines, comme les Tuileries, comme la bibliothèque du Louvre; le ministère des finances est rasé; l'odeur du pétrole est à peine dissipé par le vent; Paris souffre toujours de l'absence des étrangers retenus par une méfiance, hélas ! trop justifiée. Ceux qui ont connu le Paris d'autrefois, en revenant parmi nous, éprouvent une douleur profonde en voyant ce que la Commune a fait de nos monuments que l'Europe nous enviait !

On se souvient partout, excepté en France ! Nous avons déjà oublié les forfaits d'il y a deux ans, si bien que la veuve Millière ose citer devant les tribunaux un brave soldat qui, après avoir vu flamber les Finances et après avoir contribué à sauver Paris, a fait fusiller l'un des misérables qui nous ont déshonorés aux yeux du monde entier ! La veuve Millière estime que la vie de son noble époux vaut 150.000 francs entre frères et amis, et le *Rappel* partage son avis, car autrement il eût refusé l'insertion de l'assignation, qui restera comme l'un des documents les plus tristement authentiques de l'abaissement des esprits dans ce pays.

Voilà où nous allons avec le système des radicaux de tout excuser. On trouve des mots aimables pour les actes les plus barbares. La fusillade des otages n'est plus qu'un « fatal égarement », l'incendie de nos monuments n'est plus qu'un « entrainement regrettable. »

Les incendiaires et les assassins se sont abous entre eux et les voilà qui demandent compte à la société qui a osé se défendre.

150,000 fr. pour feu Millière ! le même qui, de l'aveu de M. Rochefort, a volé la souscription Victor Noir !

C'est pour rien. Personne ne dit mot ? Une fois, deux fois, trois fois?... Adjugé !

Et maintenant à vous autres. Combien pour Raoul Rigault ? combien pour les autres *martyrs* ? Faisons l'addition et liquidons une bonne fois le passé ! Que les veuves des incendiaires et des assassins jouissent enfin de l'aisance honnête à laquelle les autorise le noble labeur des défunts. Si l'Etat est trop pauvre pour liquider ce compte, ouvrons une souscription nationale afin d'assurer à la veuve Millière ses sept mille cinq cents francs de rente.

Ce n'est que justice.

Quelle honte et quelle impudeur ! Oser demander ces choses-là à la magistrature, c'est montrer le peu de cas qu'on fait d'elle. Mais que voulez-vous ? Les rôles sont changés. L'incendiaire est martyr et le soldat qui sauve Paris au péril de sa vie, devient meurtrier ! La justice n'est plus là pour protéger le juste, mais pour assurer la bagatelle de sept mille cinq cents francs de rente aux héritiers de notre bon, excellent, regretté et immortel Millière.

On dit qu'une interpellation va être portée à la Chambre, au sujet de M. de Rochefort. En a-t-on bien prévu toutes les conséquences ?

Je crois que, depuis deux ans, l'opinion se trompe. Je crois que le gouvernement a de sérieuses raisons d'agir comme il le fait, et que pour l'honneur de la France, il aurait mieux valu garder le silence sur cet homme.

M. de Rochefort a eu l'honneur de monter au pouvoir en même temps que MM. Jules Simon, Picard, Ferry, Jules Favre, Gambetta... Au jour de la terrible crise, il a été désigné par le peuple français pour gouverner notre cher pays. Quand je dis le peuple français, il faut entendre l'héroïque population de la capitale qui nous dirige souverainement depuis quatre-vingts ans.

Dès le commencement de son rôle de tribun, il a flâté tous les appétits de la multitude : lui promettant de résoudre la question sociale, de libérer les classes ouvrières, de briser le despotisme du capital; et, quand la Commune est venue, son passé le condamnait à agir comme il l'a fait.

Le crime de M. de Rochefort, c'est d'avoir été conséquent avec lui-même; et l'habileté de ses confrères en révolution, MM. Louis Blanc, Jules Simon et autres... c'est d'avoir menti à leur passé. Ils ont agité ces grands problèmes aux yeux d'un peuple ignorant, et ils se sont sauvés le jour où le peuple a voulu les mettre en pratique.

Et ce que je dis de M. de Rochefort, je le dirai de cet autre infortuné, que le peuple a surnommé Pipe-en-Bois, et après lequel la presse s'acharne avec tant d'ardeur.

Je ne parle pas de Trouillefon, parce que pour celui-là, je conçois qu'il n'y a pas d'espérance, et que M. Gambetta est forcé de l'abandonner.

Mais Pipe-en-Bois a joué un bien autre rôle. Nous l'avons tous connu, quand M. Gambetta dirigeait nos armées. C'était lui qui nous donnait des ordres souverains dans le bureau de Son Excellence; et je trouve que, par respect pour nous-mêmes, on fait bien de ménager un homme qui avait sous ses ordres tous les vieux généraux de l'Empire.

Je sais qu'en parlant ainsi j'irrite certaines passions; mais réfléchissez vous-même, cher lecteur; considérez cette bande qui a escaladé le pouvoir le 4 Septembre; cette bande, entrée par la même porte, la porte de Sedan; arrivée par les mêmes moyens, la violation de la loi, la faveur de l'étranger, les promesses faites à la foule... Considérez bien la bande :

Le premier, M. de Rochefort, est au bague.

Le second, M. J. Simon, est ministre des cultes.

Le troisième, M. Gambetta, est l'espoir de la France.

Le quatrième, M. J. Favre, est traité de faussaire par le troisième.

Le cinquième, M. Crémieux, est outragé par le deuxième.

Les sixième et septième sont ambassadeurs.

Le huitième, M. Trochu, est traîné dans la boue par le premier, le troisième et le cinquième.

Le neuvième, M. Glais-Bizoin, est bafoué par tous les autres.

Le dixième, M. de Kératry, est...

Enfin, lecteurs, considérez-les tous, et je vous le demande en conscience, pourquoi frapper éternellement sur ceux qui sont tombés? Quant à moi, vous le dirai-je? y a-t-il de ma part certaine pitié des vaincus, mais quand je considère la bande, toute mon indulgence est encore pour celui qui est au bague!...

Saint-Genest.

Français.

La Gazette nationale, de Berlin, a publié, l'autre jour, sur l'état actuel de notre pays, un article remarquable. Le journal prussien ne ménage ni le Président, ni l'Assemblée.

Rattachant au Message l'origine de la crise que nous traversons, il montre comment M. Thiers, pour avoir voulu aller trop à gauche, a été forcé de revenir à droite. « Depuis que M. de Goulard, le nouveau ministre de l'intérieur, sévit avec vigueur contre les municipalités radicales, le sens du mot républicain est devenu de plus en plus conservateur, et la droite travaille par ses projets constitutionnels à perpétuer cet état de l'opinion.

La Gazette nationale, examinant ensuite les projets de la commission des Trente, déclare que la diminution du pouvoir de M. Thiers serait très-considérable s'il acceptait la responsabilité ministérielle et consentait à être, dans une mesure quelconque, écarté des débats parlementaires. Mais la Gazette ne croit pas que le Président accepte une pareille diminution, et elle annonce qu'il essaiera prochainement une nouvelle conversion à gauche pour échapper à cette extrémité. Cette manœuvre prouvera une fois de plus, ajoute le journal allemand, l'adresse parlementaire de l'habile vieillard, mais elle témoignera peu de sagesse politique.

Voilà pour le Président. Voici pour l'Assemblée. La Gazette nationale, déclare que si la droite a trois prétendants, elle n'aura jamais un roi. Elle prétend que si une minorité imperceptible accepte sans réserve la situation actuelle, les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes ne pensent qu'au jour du grand bouleversement. Quant à la gauche, qui veut la République, elle poursuit une chimère. En minorité à Versailles, les radicaux ne peuvent arriver au pouvoir que par la dissolution de l'Assemblée, mais, cette dissolution ne pouvant avoir lieu qu'après le départ des Allemands, on conservera jusqu'à ce départ, la République de M. Thiers, espèce de violon à deux cordes.

Le journal prussien plaisante agréablement ceux qui ont voulu attacher à l'idée de République une étiquette conservatrice. Il pense que cette étiquette mal collée tombera dès qu'on secouera un peu la bouteille. Et il ajoute : Cette prévision, qui épouvante la droite, rend défiantes les puissances étrangères.

Après avoir ainsi critiqué tous les partis, la Gazette nationale ajoute dédaigneusement que la France n'est prête que pour le despotisme. Si la France avait un homme qui fût seulement le tiers d'un César, avec quelle promptitude il la débarrasserait de M. Thiers et de l'Assemblée de Versailles aux applaudissements du pays tout entier. Démagogique et conquérante, la France supportera toujours plus volontiers un empereur qu'un Washington.

De pareilles appréciations sont dures, en partie injustes; mais il n'en importe que plus de les relever; il faut, en effet, que nous soyons attentifs à ce que pense de nous l'étranger. La presse officieuse répète bêtement que l'Europe est en admiration devant nous: cela est faux. L'Europe ne nous admire pas: elle s'étonne qu'après l'empire, le gouvernement personnel trouve encore chez nous des apologistes, et qu'après la Commune, le parti radical ose encore prétendre au pouvoir, elle s'étonnerait surtout que tous les hommes d'ordre hésitent à s'associer dans un même effort et à sacrifier leurs préférences particulières aux nécessités de l'action commune.

La Prusse, particulièrement, se hâte de nous déclarer indignes de la liberté, incapables de nous réformer, et irrévocablement impuissants à nous relever: c'est à nous d'entendre ces révéres prévisions, et de ne pas les justifier.

INFORMATIONS

Pour venir en aide à M. Challemel-Lacour, qui n'avait pas osé démentir son ordre de fusiller M. de Carayon-Latour, les radicaux ont imaginé d'abord des lettres de mobiles non signées, puis une dépêche du général Bressolles affirmant qu'il n'avait jamais reçu de rapport pour ou contre M. de Carayon-Latour. A ce sujet, voici ce qu'on lit dans le Courrier de Paris :

On nous assure (et non par dépêche), que M. de Carayon-Latour a entre les mains une lettre toute récente, authentiquement signée : BRESSOLLES, et affirmant la véracité des faits allégués à la tribune par l'honorable député de la Gironde, qui n'attend pour la produire qu'une occasion à sa convenance.

Une correspondance de Versailles nous donne la certitude de ce fait. La lettre du général Bressolles a été vue et lue.

Paris-Journal ajoute un témoignage au dossier du citoyen Challemel-Lacour :

M. de Carayon-Latour et les mobiles de la Gironde n'ont pas été, parait-il, les seuls à risquer d'être fusillés par le proconsul lyonnais.

M. Forest, alors qu'il était à Lyon comme colonel de la 1^{re} légion des mobilisés de la Savoie, fut menacé lui aussi d'être fusillé. Voici dans quelles circonstances :

M. Forest avait besoin de télégraphier au préfet de la Savoie, M. Guittier, au sujet de l'armement de ses mobiles; la dépêche pour être transmise, devait être visée par M. de Challemel-Lacour. Ce dernier fit appeler le colonel dans son cabinet et lui tint à peu près ce langage : « C'est vous qui êtes le signataire de cette dépêche, qui vous permettez d'intervenir dans mes affaires? Vous avez un fier bonheur de me trouver dans un bon moment, car si je n'étais pas de bonne humeur, je vous ferais fusiller. Oui, monsieur, fusiller, là, dans la cour, et si vous dites un mot... »

Revenu au Grand-Hôtel de Lyon, le colonel Forest raconta cette scène incroyable à ses compagnons d'armes, au nombre desquels se trouvaient MM. Josselin, Costa de Beauregard, chef de bataillon, et Lanfrey, engagé volontaire.

Chronique locale et méridionale.

M. Pougny, préfet du Lot, est nommé préfet de l'Hérault, et M. Servois, secrétaire de la Haute-Garonne, est appelé à la préfecture de Cahors.

Le décret qui investit M. Servois est ainsi conçu :

M. Servois, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Pougny.

Ce décret est suivi d'un autre dont voici le texte :

M. Falret de Tuite, secrétaire général de Seine-et-Marne, est nommé secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, en remplacement de M. DIARD, NOMME PRÉFET DU LOT.

M. DIARD, NOMME PRÉFET DU LOT! Que signifient donc ces mots?...

Le fait est singulier; mais il s'explique. M. Diard aura été probablement nommé préfet du Lot; au dernier moment, on l'aura envoyé dans la Drôme; mais on aura oublié de modifier le décret qui lui donne un successeur au secrétariat général de Seine-et-Oise.

Quelle est la haute influence qui aurait fait biffer M. Diard comme préfet du Lot, en négligeant de recommander de faire une rature au décret suivant? Nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est que M. Diard, ancien avocat à la Cour de Cassation, est un administrateur de premier ordre, et que ses opinions nettement conservatrices et catholiques lui ont valu l'estime de tous les partis honnêtes.

Les renseignements que nous avons sur M. Servois, le représentent comme un homme intelligent, actif, donnant une vigoureuse impulsion au travail des bureaux. Il a été longtemps sous-préfet à Vire (Calvados).

En perdant M. Pougny, le département du Lot, gardera le souvenir d'un esprit cultivé, auquel ne convenait pas le rôle d'exécuteur des hautes œuvres de la coterie départementale. Nous croyons que M. Pougny, a été souvent blessé, dans ces derniers temps, des basses vengeances et des manœuvres électorales, de cette coterie audacieuse, qui a voulu terroriser notre département, en faisant partout des victimes. Mais son administration, prodigue de révocations et de déplacements, a coûté tant de larmes, a fait tant de blessures au cœur de pauvres gens que, bien certainement, il ne sera pas accompagné des regrets de la population.

Il méritait mieux, et nous espérons qu'il réussira dans le département de l'Hérault. Il verra à Montpellier le vrai radicalisme sous sa vraie face, tandis que ici, MM. les radicaux, tenus à une distance respectueuse par l'union de tous les conservateurs, cachaient leurs griffes et s'affablaient du manteau du berger pour obtenir les bonnes grâces de la Préfecture.

M. Lachèze, ancien sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de Gaillac.

M. Lasserre, avocat, est nommé conseiller de préfecture du département de l'Yonne.

Par décret du 14 février, sont nommés.

Substitués : à Auch, M. Delpy, à Lectoure, M. Cayla, juge suppléant à Cahors.

Par décision de Mgr :

M. Laporte, curé de Mondoumerc, a été nommé curé de Gramat. Nomination agréée par décret du 11 février.

M. Brugidou, vicaire de Castelnau, a été nommé curé de Mondoumerc.

M. Lamberty, vicaire de Gramat, a été nommé curé de Belfort.

M. Faure, vicaire du Vigan, a été nommé vicaire de Castelnau.

M. Boyé, curé de Cénévières, a été nommé curé de Bouziès-Bas.

M. Gary, vicaire de Salviac, a été nommé curé de Cénévières.

La nomination faite par Monseigneur l'Evêque de Cahors, de M. l'abbé Laporte, à la cure de Saint-Pierre, à Gramat, a été agréée par décret du 11 février 1873.

En vertu d'une circulaire de M. le Ministre de la Guerre, les volontaires d'un an peuvent effectuer le versement de la prestation, jusqu'au 28 février courant.

Le 88^e de ligne, à Cahors, demande un tambour-major. — S'adresser au Colonel.

Le Concert donné dimanche, pour les orphelins du département, a eu tout le succès auquel on devait s'attendre. Les dames patronnesses de l'œuvre, ont eu dans cette charmante soirée, la récompense de leurs efforts : d'un côté salle comble, société choisie; de l'autre, interprétation au dessus de tout éloge, d'un programme artistiquement composé.

Parlerons-nous de l'exécution vigoureuse et pleine d'harmonie de la fantaisie sur la Reine de Chypre et de la mosaïque sur Zampa, par la musique du 88^e; applaudirons-nous, après les applaudissements enthousiastes de la salle, le grand concerto si brillamment rendu par l'excellent professeur de piano, M. Georges Lauglane; Euriante et la Marche Turque, où M. C... a rivalisé avec son jeune maître; les chansonnettes et scènes comiques du désopilant M. Bonnet, dont le talent est si justement apprécié; les mélodies chantées avec tant d'âme par M. C...; dirons-nous enfin, combien l'apparition de cette noble bannière de l'Orphéon, toute couverte de médailles, a causé de douces émotions et avec quel plaisir nous avons vu la jeune société suivre les traditions de sa vaillante aînée?

Mais comment essayer de rendre ces chauds ravissements que donnent, sous l'éclat du lustre, la beauté et l'harmonie!

N'oublions pas, dans ce brillant concert, tout ce que la poésie peut imaginer de plus suave, les quêtesuses, dont la riche moisson séchera les pleurs des pauvres orphelins.

L. L.

Le Concert de dimanche, 16 février, au bénéfice des 25 orphelins de la guerre, du département du Lot, a produit, tous frais déduits, 708 fr. 35 c.

On nous écrit de Souillac :

Le Contre-Amiral de Verninac Saint-Maur, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, est mort le 11 de ce mois, à Souillac, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

La France perd en lui, une de ses gloires, le département du Lot et la ville de Souillac, perdent un de leurs enfants les plus distingués.

M. de Verninac s'était fait aimer et estimer de tous ceux qui le connaissaient, par une grande affabilité et une austérité de mœurs qui le rendaient accessible à tous; il a été député du Lot à l'Assemblée législative de 1849, il a siégé au Conseil général du Lot et apporté dans l'exercice de ses mandats, une grande indépendance de caractère unie à beaucoup de modération; il était réfléchi, désintéressé, obligeant et il emporte dans la tombe d'immenses regrets.

Il vivait retiré à Souillac, depuis son retour de l'Inde, avec sa chère famille; il avait rapporté de Pondichéry des douleurs rhumatismales qu'il a supportées avec un courage des plus résignés. Sa mort a été digne de sa vie, et ses obsèques avaient attiré un concours d'amis et de population qui atteste la place à part que cet homme de bien avait mérité dans l'estime publique, dans l'affection de ses compatriotes.

M. B. Gardarein, président du tribunal de commerce de Souillac, a prononcé sur sa tombe un discours que nous publierons dans notre prochain numéro.

ANNUAIRES DE 1873

Avis.

Au premier jour, mise en vente, chez tous les libraires, de l'Annuaire départemental, du Journal du Lot.

Prix : 1 fr.

L'Annuaire officiel de 1873, publié par les chefs de bureau de la Préfecture, est en vente chez tous les libraires du département.

Prix : 2 fr.

Bourse de Paris.

Paris, 18 février 1873, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 56,00 |
| — 4 1/2 p. % | 81,75 |
| — 5 p. % | 89,90 |
| — 5 p. % | 87,90 |

L'ouverture de la 4^e session de la Société des Agriculteurs de France, a eu lieu sous la présidence de M. Drouin de Lhuys. L'assemblée comptait environ 700 à 800 membres présents.

M. le président a lu un très substantiel discours dans lequel plusieurs intéressantes questions viticoles ont un réel caractère d'actualité.

Après la première séance générale, les membres de la société, se sont transportés dans leurs sections respectives, à l'effet de procéder à la nomination de leur bureau. La section de viticulture a confirmé la présidence de M. le vice-président de M. Gaston Bazille; M. de Lagorze comme secrétaire; elle a nommé ensuite, en remplacement de M. de la Chassaigne démissionnaire, M. Louis de Martin comme deuxième secrétaire.

Voici quelques extraits du discours de M. Drouin de Lhuys.

Notre société n'a reculé devant aucune difficulté, devant aucun problème: et s'il en est beaucoup dont la solution se refuse encore à nos recherches, il est permis d'assurer qu'il en est aucun qui ait laissé notre persévérance. Nous pouvons citer comme exemple l'insecte qui

ravage nos vignes, le phylloxera. Depuis son apparition, que d'étude patientes, que d'expériences ingénieuses n'a-t-on pas faites pour le détruire! Les savants de tous les ordres, naturalistes, voyageurs, chimistes, se sont unis aux viticulteurs. L'armée entière de la science et du travail s'est levée contre lui. Jusqu'ici elle n'a pas obtenu l'avantage, et elle n'a pu avoir raison de ce redoutable ennemi. Mais y a-t-il parmi nous le moindre découragement? On plante de nouveau cep, on imagine de nouveaux procédés, on cherche de nouvelles armes, on dispute le terrain pied à pied. On renouvelle enfin contre ce malfaisant puceron la lutte que les héros antiques engageaient avec les monstres des premiers âges. Aurons-nous le même succès? Affirmons-le d'avance. Le succès appartient à la persévérance et à l'énergie, et notre époque, si féconde en travailleurs intelligents et opiniâtres, ne léguera pas aux générations qui vont suivre un fléau qu'elles nous reprocheraient de n'avoir pas su étouffer à sa naissance.

Comme pour consoler nos vignerons de leurs désastres, on s'attache de toutes parts à en augmenter la prospérité. Vous avez entendu parler des remarquables essais par lesquels plusieurs de nos éminents collègues, rajeunissant une idée oubliée, entreprenant de paralyser, au moyen de nuages artificiels, les effets de la gèle. Vous connaissez aussi les études faites sur le chauffage des vins, pour en améliorer la qualité et en assurer la conservation. Vous verrez reproduire pendant notre session ces intéressantes expériences. Notre société se félicitera si elles obtiennent le succès que nos savants s'en promettent, et si elles peuvent contribuer à répandre et à populariser la pratique des procédés de la science.

Pour la chronique locale: A. Layton

ANNONCES

LA VÉRITÉ financière, paraît tous les mercredis. Liste officielle de tous les ti-

rages. Renseignements sur toutes les valeurs. Abonnements, 4 fr. par an. Numéro d'essai franco sur demande. Écrire au Directeur, 3, rue de Provence, à Paris.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauf-

fer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

COUR D'APPEL D'AGEN

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors

Par arrêté de la Cour d'assises du département du Lot, en date du treize février mil huit cent soixante-treize, rendu par contumace.

Le nommé Girod (Elie), âgé de 30 ans, profession d'ex-huissier, né à Labastide, arrondissement de Gourdon (Lot), domicilié à Martel, même arrondissement, déclaré coupable d'avoir, étant huissier, commis de nombreux abus de confiance au préjudice de diverses personnes a été condamné à la peine de dix ans de réclusion et aux frais de la procédure de contumace, en vertu des articles 408 du code pénal et 368 du code d'instruction criminelle.

Vu par nous Procureur de la République près le Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Pour le substitut, DE BIBAL.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors,

Le Greffier-Commis assermenté, ANDRIEU.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix: 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

PÂTE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROSE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Écurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Le Journal l'Ordre Financier (3^e année) est envoyé gratuitement à titre d'essai pendant un mois sur demande au Directeur, 8, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris.

Almanach des valeurs à lots Un fort vol. de 256 pag. Prix: 1 fr. A l'Administration du journal L'ORDRE FINANCIER 8, rue Neuve-Saint-Augustin (près la Bourse), à Paris. L'almanach est donné en prime à tout abonné d'un an (5 fr. par an).

INDISPENSABLE EN HIVER!
Lait d'Iris L. T. Piver*
POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.
ENTREPOT GÉNÉRAL:
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

AVIS
Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen. Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LE CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom

MASTIC LHOMME-LEFORT
27 MÉDAILLES
SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.
reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID
ET CICATRISER LES PLAIES
DES ARBRES ET ARBUSTES
(S'APPLIQUER AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)
Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.
Dépôt à Cahors, Vinel pharm. droguiste, et dans tout le département, chez les principaux épiciers, grainiers et quincailliers.

1873
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layton.

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.